

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 MARS 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos le 16 mars 2021 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 9 mars 2021.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 9 mars 2021 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, S. MONCHO, M. PAQUIER, F. REY, I. DI FONZO, D. KIOULOU, E. PEYRE, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, M. FROELIGER, A. BOUKERSI, D. GILLE, L. CERVI, A. CUIGNET, B. ZWIRYK, P. ROUYEYRE, J. CHIAVERINI, MC MARILLAT, R. CHARLES, P. VINCENT, J. BIANCHI, P. BESNIER, S. DUFFOURNET

A ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : V. GENSBURGER, C. METAIS, JM FLORENTIN

Pouvoirs : **V. GENSBURGER donne pouvoir à F.REY**

C. METAIS donne pouvoir à E. PEYRE

JM FLORENTIN donne pouvoir à A. BOUKERSI

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'orientations budgétaires 2021
2. Questions diverses

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Sandrine MONCHO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Préambule de Laurence BETHUNE :

CONCERTATION RYTHMES SCOLAIRES

Je rappelle à l'Assemblée que suite à la concertation lancée pour les rythmes scolaires à compter de la prochaine rentrée de septembre 2021, les parents ont choisi à une très courte majorité le retour aux 4 journées de classes, soit 51,9 % contre 49,1 % qui souhaitaient poursuivre avec le calendrier actuel. Le conseil d'école, composé lui de 36 membres, a voté à 26 voix pour les 4 jours contre 10 voix pour les 4,5 jours.

Nous avons toujours fait part de notre souhait de poursuivre sur les rythmes actuellement en vigueur, en expliquant très précisément pourquoi.

Mais au regard du résultat du vote, nous avons décidé de revenir aux 4 jours de classe.

Je souhaite simplement dire que nous ne porterons pas de recours contre le résultat, en prétextant une mauvaise organisation de l'élection ou un dépouillement peu conforme à la réglementation....

Dès septembre, nos écoliers seront donc sur les bancs de l'école 4 jours par semaine !

GENS DU VOYAGE

Des GDV se sont installés de manière illicite sur le parking de la plateforme sportive. La gendarmerie nationale et la PM se rendent régulièrement sur place pour échanger avec les porteurs de ce groupe. Le médiateur départemental de la préfecture est également informé. Ils partiront au plus tard dimanche.

Ils tiennent les lieux propres, ne gênent en rien la circulation des bus de ville et bus scolaires. Ils indemnisent la commune pour leur branchement sur les compteurs électriques et d'eau.

1. Rapport d'orientations budgétaires 2021

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février relative à l'Administration Territoriale de la République, les communes de 3500 habitants et plus doivent tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ; Les dispositions concernant ce débat ont été fixées dans les articles L 2312-1, L3312-1, L4311-1, et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de transmettre et de présenter le contexte financier dans lequel la préparation du budget est entreprise. Les membres du Conseil Municipal doivent se voir présenter un rapport sur la base duquel se tient le débat.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité.

La présentation de ce rapport et la tenue du débat doivent donner lieu un vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre acte** de la présentation du Rapport d'Orientations budgétaires pour 2021 de la Commune de ST-JEAN-DE-MOIRANS et de la tenue du débat,
- **De déclarer** que le Débat d'Orientation Budgétaire a été réalisé pour l'exercice 2021,
- **De dire** que le rapport est annexé à la présente délibération.

VOTE : 27 voix pour

2. Questions diverses

Voir procès-verbal de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

Le Maire,

Laurence BETHUNE



Rédaction : V. DODDO

Vérification : L. BETHUNE

Date : 17/03/2021